

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf: 2000319SNCO15018



BARCLAY CHEMICAL LTD
Tyrellstown Way
Damastown industrial Park
Mulhuddart
- DUBLIN 15
IRLANDE, ou EIRE

Paris, le 28 JAN. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

N° Intrant : 2000319 - BARCLAY GALLUP SUPER 360

AMM n°2090160

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150031 Nom commercial : **ERLA SUPER 360**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2090160

Firme détentrice : BARCLAY CHEMICAL LTD

Type commercial : Second nom commercial

2000319 BARCLAY GALLUP SUPER 360

Vu la notification de l'Anses n°2014-3225 du 19 décembre 2014

Conditions d'emploi

- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable approprié pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance.
- Délai de rentrée : 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

La commercialisation de BARCLAY GALLUP SUPER 360 (produit de référence) est autorisée sous la dénomination ERLA SUPER 360 (second nom commercial).

Dénomination de l'intrant

ERLA SUPER 360

Produit de référence : BARCLAY GALLUP SUPER 360

Dénominations commerciales

BARCLAY GALLUP SUPER 360, TCHAO PLUS EV 2, BARCLAY TARTAN SUPER 360

Teneur garantie en matière active

360 G/L

Glyphosate acide

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

28 JAN. 2015

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur général
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON